



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

Version française à la suite

To: Providers of Peer Support across Canada

From: The Peer Project Team Leader

July 2011

Subject: Communiqué about the Peer Project - Mental Health Commission of Canada (MHCC)

In the last update, dated April 2011, we offered the peer support community across Canada, currently engaged in supporting the Peer Project, an opportunity to participate in a webinar to address the following question: **"How can we ensure that the model of peer support, with standards of practice and certification remains one of authentic peer support relationships, preserving the natural, organic way in which grass-roots peer support has functioned?"**

The response we received to this invitation was sizeable and consequently two webinars were held at the end of June to discuss the question. The panel discussion was provocative, as had been hoped, and there was a high degree of participation. In fact, the number of questions being submitted was so numerous that at one point in the first webinar the moderator described them as little planes lined up on the runway waiting to take off.

We regret there was not time to answer all of the questions asked during the webinars so what we decided to do was look at the main themes that emerged and provide answers in this update.

Let me begin by sharing the two key points we heard repeatedly during the webinars in response to the question that was posed.

The way to ensure that the model of peer support, with standards of practice and certification remains one of authentic peer support relationships, preserving the natural, organic way in which grass-roots peer support has functioned is to make certain that:

- 1) the standards are developed by consumers and remain consumer-driven and managed; and**
- 2) the standards remain anchored in the person-centred principles of recovery and not the bio-medical model of clinical care.**

I completely agree and this approach is how we have conceived and developed this project from the beginning. It is our intention to continue to develop this project with these two principles at the core of what we do.

Five major concerns were expressed during the webinars:

- Is the consultation and grassroots involvement in this project a "sham", given that DND is involved?
- Will standards lead to regulation and exclusion?
- Will standards move peer support away from a recovery orientation into a medical model of care?
- Will informal forms of peer support be squeezed out by funds going to more formal programs?
- Could a national framework be created and then allow local grass roots groups to build their programs as it suits them?



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

Q1: Why did the Peer Project come from the Department of National Defence (DND)? Was the comprehensive survey that a number of us completed simply a "sham"?

A1: After ten years experience in developing a successful peer support program for the Canadian Forces, I became a member of the Workforce Advisory Committee of the Mental Health Commission of Canada. I put forward a proposal to help build an evidence-base for peer support and to develop a framework which will encourage the funding of peer programs across Canada. I later found that these were in fact some of the recommendations coming out of the "Making the Case for Peer Support" report

(<http://www.mentalhealthcommission.ca/SiteCollectionDocuments/Peer%20Support/Service%20Systems%20AC%20-%20Peer%20support%20report%20EN.pdf>). My proposal was approved, and in April, 2010

I became a part-time member of the staff at the Commission, on loan from the Canadian Forces. So while my experience at DND comes with me to this project, DND is only involved insofar as they pay my salary during the first two years of this project.

There is one important thing I definitely kept with me from my experience in developing a peer support program in DND, and that is the approach I used to build the program in that organization. It has always been my firm belief that the only way to build something successful is to involve the people who will be directly affected by it. As the saying goes, "nothing about us without us" and having a mental health condition myself, I remain determined that the framework for the project needs to be built and driven by consumer/survivors.

The Peer Project is being built from the ground-up based on consultations taking place with consumer/survivors currently providing peer support across Canada. The consultations began last fall with a short survey and by meeting face-to-face with peer support providers in regions across Canada to develop the content of the framework. The objective of the comprehensive survey issued in December 2010 was to validate whether what we heard across the country represented the majority view among all of you who said you wanted to be part of the consultation process. The survey received a high degree of endorsement for its component parts (see the April update). In those instances where the agreement rating fell below 90% we carefully studied the survey comments to find out why and to make adjustments as necessary. This stage of our work is still ongoing.

While I am very proud of the peer support program at National Defence, I can assure you that the Peer Project is unique and draws from the overall peer support community across Canada. The consultations are in no way a sham. Everyone working on this project is instructed to heed the survey results first and foremost. In fact, my hope is that National Defence will adopt the national standards of practice currently being developed since they are a major leap forward and could only improve their program.

Q2: If standards are established, won't the next step be regulation of the occupation, which would restrict entry to peer support work as has happened with other professions, such as social workers?

A2: I will first start by providing a bit of background regarding the difference between a regulated and non-regulated occupation. A **regulated occupation** is one that is controlled by provincial and territorial (and sometimes federal) law and governed by a professional organization or regulatory body. A **non-regulated occupation** is one for which there is **no legal requirement or restriction** on practice. **The vast majority of**



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

occupations in Canada fall into this latter category and certification is available on a voluntary basis for a number of them. (ref: Canadian Information Centre for International Credentials.)
<http://www.cicic.ca/en/page.aspx?sortcode=2.19.22>

In the December 2010 update for the Peer Project, I wrote that the Standards of Practice (competencies, knowledge, experience, and code of conduct) would be the basis for a national certification credential; however it is my view that agreeing to abide by the national standards should be a voluntary choice made by individuals. I will continue to promote this approach with provincial and territorial governments and with national and provincial associations because I too am concerned that regulating the practice of peer support work could have an adverse impact on more informal types of peer support. With this in mind, the creation of standards of practice, in the way we are currently developing them, sends a strong message that we are capable of organizing ourselves, and shows shared resolve and leadership in our field. This should increase the legitimacy of our collective voice throughout Canada and allow those who are peer support practitioners to have a greater level of influence over decisions affecting mental health peer support services.

Q3: Will developing standards move peer support from a recovery model to a medical model?

A3: It is my view that as long as the person-centred principles of recovery and well-being on which peer support was founded are respected, then having standards does not move peer support into the medical model. I consider the fact that a peer support worker is certified in and of itself does not impact his or her work. I think that what could potentially have an undesirable impact would be an unsuitable organizational culture and an inappropriate management approach where peer support workers are employed. It is for this reason that during the in-person consultations we asked about the organizational requirements which could help peer support succeed in various settings. In November, 2010 we were advised by survey testers that the comprehensive questionnaire was becoming too long so we reluctantly made the decision to eliminate this particular component from the comprehensive survey. If anyone of you wants a copy, I would be pleased to share the document that contains the organizational requirements to effectively implement and manage a peer support program.

Q4: There can be no doubt that the next step following the development of standards is a credential that would be issued to those who successfully meet the standards. My fear is that other less formal types of peer support, which are equally valuable, will see already limited funding redirected to this more formal method of peer support and that would be a real tragedy. Is anyone thinking of the possible negative repercussions that the creation of national standards could have on other forms of peer support?

A4: In our April update we provided an example demonstrating there is room for different forms of "funded" mental health peer support to co-exist in community settings to meet the various needs of citizens. My purpose in raising the example was to demonstrate that it is indeed possible to develop certification credentials for peer support without having a negative impact on less formal peer support activities. My desire is to move forward in this vein as I believe that all forms of peer support are valuable and there is no reason why having national standards should mean that everyone doing peer support work in this country would have to subscribe to this more formal method. The very first communiqué about the Peer Project stated that it was not the intention to develop a one-size fits all approach for peer support. It is my sincere



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

hope and desire that all forms of peer support will continue to be respected and supported in this country and I will continue to personally advocate from that standpoint.

Regrettably, the example we used in the April update was not Canadian. Some peer support workers were offended that I outlined a U.S. example but we were unable to find Canadian examples where paid peer support specialists (that is, peer support workers possessing a formal credential) are working in the same community setting alongside an informal peer support program that is also being funded.

Q5: Could the national framework be created and then allow local grass roots organizations to finish off the creation as it suits them, like an architect designing a blue print for a home but allowing the local contractor to actually build the house with local materials?

A5: To use the analogy that was provided, the Peer Project is designing the house using a democratic, participatory consultation approach. However, once the national standards of practice and other elements of the Peer Project framework have been built and tested, we will definitely be looking at some co-arrangements for local and regional involvement in the process. It is the only viable and sustainable way I can see to manage standards that ultimately will need to be applied in different local settings across Canada. An obvious example of this is the delivery of peer support training. To continue with the analogy, while the design is being developed nationally, with the cooperation and input of peer support providers across the country, we will encourage organizations from coast to coast to train to these standards. The only way to have standards is to apply them consistently. As one of the participants remarked during the first webinar: "You can't just hand out a training package that anyone can pick and choose from". Indeed, if that were to happen, a national quality standard could not be assured. We anticipate that the standards will be applied nationally and certification will be centrally managed.

I will conclude my response to this question by pointing out a very significant consideration in having national standards that have been validated and endorsed by the peer support worker community across Canada. Those who receive a national credential based on these standards would have the advantage of a qualification recognized across all provinces and territories, providing more choice and opportunities for peer support workers. According to the definition we are using, "occupational standards identify and group tasks associated with a particular occupation and describe the knowledge and skills that a worker must demonstrate to be considered competent in that occupation". If you would like to learn more about occupational standards and certification, you can go to:

<http://www.councils.org/our-priorities/occupational-standards-and-certification/>

For the future, I am looking at how we can use new technologies to continue on-going consultations with the consumer/survivor peer support community in interactive ways, for example, using work-sharing tools. Holding more webinars, as needed, is also something we intend to continue. You may be interested to know I am planning to host a webinar sometime in the fall to inform you of the status of the Peer Project and to also clear up any misconceptions that may exist concerning the project and some of the terminology used.

In ending this update, let me repeat something I have said before - what needs to be done for peer support to be fully recognized in its own right will not be achieved within a short time period, but with your continued support we can get there together.



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

I hope you are all enjoying the warm days of summer and you can expect to hear back from me in the fall.

Stéphane Grenier

Peer Project Team Leader

Destinataires : Prestataires de services de soutien par les pairs au Canada

Expéditeur : Chef d'équipe du projet de soutien par les pairs

Juillet 2011

Objet : Communiqué sur le projet de soutien par les pairs - Commission de la santé mentale du Canada

Dans notre dernière mise à jour datée d'avril 2011, nous avons invité la communauté canadienne du soutien par les pairs appuyant actuellement le Projet des pairs à participer à un webinaire. Celui-ci portait sur le thème suivant : **Comment veiller à ce que l'adoption éventuelle de normes de pratique et d'un processus de certification en ce qui touche le soutien par les pairs ne compromette pas l'authenticité de la relation d'aide ni le fonctionnement organique naturel du soutien par les pairs dans les milieux communautaires?**

Cette invitation ayant suscité un intérêt considérable, deux webinaires consacrés à cette question ont eu lieu à la fin juin. Comme nous l'espérons, le débat a été enlevé et plusieurs personnes ont participé. En fait, le nombre de questions soumises était tellement élevé que l'animateur du premier webinaire a utilisé l'image de petits avions se suivant sur une piste de décollage et attendant l'autorisation de prendre leur envol.

Nous regrettons que le temps n'ait pas permis de répondre à toutes les questions posées durant les webinaires. Pour corriger cette situation, nous avons décidé de regrouper ces questions par thème et d'y répondre dans cette mise à jour.

Permettez-moi d'abord de vous indiquer les deux importants points qui ont été à maintes reprises soulevés par les participants au webinaire dans les réponses qu'ils ont données à la question susmentionnée.

C'est en respectant les principes suivants que nous veillerons à ce que l'adoption éventuelle de normes de pratique et d'un processus de certification en ce qui touche le soutien par les pairs ne compromette pas l'authenticité de la relation d'aide ni le fonctionnement organique naturel du soutien par les pairs dans les milieux non institutionnalisés :

- 1) les normes doivent être élaborées par les utilisateurs des services et demeurer axées sur leurs besoins et gérées par eux,**
- 2) les normes doivent continuer de s'appuyer sur le principe du rétablissement, lequel est axé sur la personne, et non sur le modèle biomédical des soins cliniques.**

Je suis complètement d'accord avec cette conception du soutien par les pairs, et c'est d'ailleurs celle que nous avons privilégiée dès le départ dans le cadre de ce projet. Nous comptons faire en sorte que toutes nos interventions s'articulent autour de ces deux principes.



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

Les participants au webinaire ont exprimé cinq principales préoccupations :

- Le processus de consultation et la participation des membres de la société dans le cadre de ce projet sont-ils truqués compte tenu du rôle joué par le ministère de la Défense nationale?
- La réglementation et l'exclusion vont-ils découler de l'établissement de normes?
- L'établissement de normes va-t-il éloigner le soutien par les pairs du modèle du rétablissement pour le rapprocher du modèle médical de soins?
- Les formes officieuses de soutien par les pairs vont-elles être étouffées par le fait que le financement ira plutôt vers des programmes officiels?
- Ne pourrait-on pas créer un cadre national et laisser ensuite aux groupes communautaires locaux le soin d'élaborer à leur guise un programme répondant à leurs besoins?

Q1 : Pourquoi le projet du soutien par les pairs a-t-il à l'origine été mis sur pied sous l'égide du ministère de la Défense nationale? Le sondage détaillé que plusieurs d'entre nous ont rempli nous a-t-il été envoyé simplement pour la forme?

R1 : Après avoir consacré dix ans à l'élaboration d'un programme de soutien par les pairs au sein des Forces canadiennes, programme qui a connu beaucoup de succès, je me suis joint au Comité consultatif sur la santé en milieu de travail de la Commission de la santé mentale du Canada. J'ai soumis une proposition en vue de l'établissement d'un programme de soutien par les pairs fondé sur des preuves et de l'élaboration d'un cadre pour le financement de programmes de soutien par les pairs dans l'ensemble du Canada. J'ai constaté par la suite que certaines recommandations en ce sens avaient été formulées dans le rapport *Faire avancer la cause du soutien par les pairs*,

(<http://www.mentalhealthcommission.ca/SiteCollectionDocuments/Peer%20Support/Service%20Systems%20AC%20-%20Peer%20support%20report%20FR.pdf>). Ma proposition a été approuvée et, en avril 2010, j'ai été détaché à temps partiel des Forces canadiennes pour faire partie du personnel de la Commission. Bien que j'aie acquis au ministère de la Défense nationale l'expérience qui me permet de faire partie de ce projet, le seul rôle du ministère est de payer mon salaire pendant les deux premières années du projet.

Il y a une chose très importante que j'ai gardé du programme que j'ai créé au Ministère et c'est la démarche que j'ai utilisée. J'ai toujours cru qu'un programme, pour être efficace, devait nécessairement avoir été mis sur pied avec le concours de ses principaux utilisateurs. Aucun progrès ne peut être fait sans la participation des principaux intéressés, et comme je souffre moi-même d'une maladie mentale, je demeure fermement convaincu que le projet doit être élaboré et exécuté avec le concours des utilisateurs de services et les survivants.

Le projet de soutien par les pairs est élaboré à partir de la base en consultation avec les utilisateurs de services et les survivants qui offrent actuellement des services de soutien par les pairs au Canada. Le processus de consultation a débuté à l'automne dernier par un bref sondage et par des réunions en personne avec des pourvoyeurs de services de soutien par les pairs dans diverses régions du pays. L'objectif du processus était d'élaborer le contenu pour le cadre du projet de soutien par les pairs. Le sondage détaillé mené en décembre 2010 visait, pour sa part, à établir si ce que nous avons appris des participants à la consultation représente bien les vues de la majorité des personnes ayant dit vouloir participer à la



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

consultation. Les différents volets du sondage ont été approuvés par une large proportion des participants au sondage (voir la mise à jour d'avril). Lorsque le taux d'approbation était en deçà de 90 %, nous avons soigneusement étudié les commentaires soumis afin de découvrir le pourquoi et faire les modifications nécessaires. Cette étape de notre travail se poursuit.

Je suis très fier du programme de soutien par les pairs du ministère de la Défense nationale mais je peux vous assurer que celui de la Commission est unique en son genre et s'appuie sur les vues exprimées par la communauté canadienne du soutien par les pairs. Les consultations ne sont absolument pas truquées. Toutes les personnes qui font partie de ce projet ont eu comme consigne de tenir compte des résultats du sondage. En fait, j'espère que le ministère de la Défense nationale adoptera les normes de pratique nationales en cours d'élaboration puisqu'elles représentent une grande avancée et ne peuvent qu'améliorer le programme de la Défense nationale actuellement en place.

Q2 : Si des normes régissent le soutien par les pairs, l'étape suivante ne consistera-t-elle pas à réglementer la profession de pair aidant et à restreindre ainsi l'accès à la profession comme on l'a fait pour la profession de travailleur social?

R2 : Permettez-moi d'abord de vous expliquer la distinction entre une profession réglementée et une profession non réglementée. Une profession réglementée est régie par une loi provinciale ou territoriale (et parfois fédérale) et son exercice est assujéti aux règles établies par un organisme ou un ordre professionnel. Une profession non réglementée est une profession à laquelle aucune exigence juridique ni règle en matière d'exercice ne s'applique. La vaste majorité des professions au Canada appartiennent à cette dernière catégorie et le processus de certification pour ce type de profession est volontaire. (voir Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux). <http://www.cicic.ca/357/reconnaissance-des-qualifications-professionnelles.canada>.

Dans la mise à jour sur le projet de soutien par les pairs datée de décembre 2010, j'indiquais que les normes régissant l'exercice de la profession (compétences, connaissances, expérience et code de conduite) serviraient de fondement à un processus de certification national; j'estime cependant que l'adhésion à ces normes nationales devrait être facultative. Je continuerai de promouvoir cette approche auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux et auprès des associations provinciales et nationales parce que je voudrais éviter que la réglementation du soutien par les pairs compromette les types officiels de soutien par les pairs. Cela dit, les normes relatives au soutien par les pairs que nous élaborons actuellement transmettent un message clair que nous pouvons nous organiser, faisons preuve de détermination et de leadership. Tout cela ne peut qu'accroître la légitimité de notre position collective au Canada et permettre à ceux d'entre nous qui sont des pairs aidants praticiens d'exercer une plus grande influence sur les décisions qui affectent les services de soutien par les pairs.

Q3 : L'élaboration des normes amènera-t-il le soutien par les pairs à substituer au modèle du rétablissement un modèle médical?

R3 : Je suis d'avis que tant que les principes axés sur la personne que sont le rétablissement et le bien-être sur lesquels se fonde le soutien par les pairs sont respectés, l'élaboration de normes ne favorisera pas le modèle médical. D'après moi, le simple fait qu'un pair aidant soit certifié ne devrait pas en soi avoir une incidence sur



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

son travail. À mon sens, ce qui risquerait d'entraîner cette conséquence fâcheuse serait l'existence d'une culture organisationnelle et une structure de gestion inappropriées relativement au travail des pairs aidants. C'est pour cette raison que durant les consultations en personne, nous avons demandé aux participants de nous indiquer quelles étaient, selon eux, les exigences organisationnelles qui pourraient assurer le succès futur du soutien par les pairs dans divers contextes. En novembre 2010, les responsables de la mise à l'essai du sondage nous ont signalé que le questionnaire détaillé devenait trop long et nous avons avec regret décidé de supprimer ce volet particulier. Si certains d'entre vous veulent un exemplaire du document indiquant les exigences organisationnelles propres à un programme de soutien par les pairs mis en œuvre et géré de façon efficace, je me ferai un plaisir de vous le transmettre.

Q4 : Il ne fait aucun doute que l'étape qui suivra l'élaboration de normes est la mise en place d'un processus de certification au terme duquel les personnes répondant aux normes établies seraient considérées comme des pairs aidants certifiés. Je crains cependant que cette évolution nuise aux formes officieuses, mais tout aussi précieuses, de soutien par les pairs et que le financement jusqu'ici accordé pour ce type de soutien aille désormais au type de soutien officiel, ce qui serait vraiment tragique. Songe-t-on aux conséquences négatives éventuelles de l'établissement de normes nationales sur les types officieux de soutien par les pairs?

R4 : Dans la mise à jour d'avril, nous avons donné un exemple montrant que différentes formes de soutien par les pairs « financé » peuvent coexister dans une communauté dans le but de répondre aux besoins variés des citoyens. Je cherchais en donnant cet exemple à montrer qu'il est effectivement possible d'élaborer un processus de certification pour le soutien par les pairs qui n'aurait pas d'incidence négative sur les activités officieuses de soutien par les pairs. Voilà l'orientation que j'aimerais que nous prenions parce que je crois que toutes les formes de soutien par les pairs sont précieuses et qu'il n'y a pas de raison pour laquelle l'élaboration de normes nationales devrait signifier que toutes les personnes fournissant du soutien par les pairs au pays devraient adhérer à cette méthode officielle. Dans le tout premier communiqué portant sur le projet de soutien par les pairs, nous insistions sur le fait que notre intention n'était pas de proposer une approche universelle en matière de soutien par les pairs. J'espère et je souhaite sincèrement que toutes les formes de soutien par les pairs continuent d'être respectées et financées au Canada et je persisterai personnellement à défendre ce point de vue.

L'exemple que nous avons utilisé dans la mise à jours du mois d'avril ne portait malheureusement pas sur le contexte canadien. Certains pairs aidants ont été offusqués du fait que l'exemple donné soit d'origine américaine. Nous n'avons cependant pas pu trouver de cas au Canada où les spécialistes du soutien par les pairs (soit des pairs aidants possédant un titre de compétence officiel) travaillent ensemble au sein d'un programme officieux de soutien par les pairs qui est également financé.

Q5 : Ne pourrait-on pas créer un cadre national et laisser ensuite aux organismes non institutionnalisés le soin de l'adapter à leurs besoins? L'exemple que l'on pourrait donner serait celui de la maison conçue par un architecte, mais construite par un entrepreneur avec des matériaux locaux.

R5 : Pour reprendre l'analogie de la maison, le projet de soutien par les pairs est la conception de la maison en ayant recours à un processus consultatif démocratique et participatif. Une fois cependant que les normes de pratique et les autres éléments du cadre du projet de soutien par les pairs auront été établis et mis à l'essai, nous allons certainement étudier certaines mesures permettant de favoriser la participation



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

d'intervenants locaux et régionaux au processus. Je ne vois pas d'autre façon viable et durable de gérer les normes qui devront nécessairement s'appliquer dans les différents contextes locaux au Canada. On peut donner la prestation de la formation relative au soutien par les pairs en exemple évident de cette conception des choses. Pour poursuivre l'analogie avec la construction d'une maison, si la conception du cadre a lieu à l'échelle nationale, avec la coopération et le concours de pourvoyeurs de services de soutien par les pairs dans tout le pays, nous inciterons des organismes de tout le pays à former des pairs aidants qui répondront à ces normes. Des normes ne sont évidemment utiles que si elles sont appliquées uniformément. Comme l'un des participants au premier webinaire l'a fait remarquer : « On ne peut pas tout simplement fournir une trousse de formation et laisser chacun choisir les éléments de cette trousse qui lui plaît. » En effet, si c'était le cas, il ne serait pas possible d'assurer l'application d'une norme nationale en matière de qualité. Nous nous attendons donc à ce que les normes soient appliquées à l'échelle nationale et que le processus de certification soit centralisé.

En guise de conclusion, permettez-moi d'attirer votre attention sur un élément très important qui doit être pris en compte dans l'élaboration de normes nationales qui auront été validées et entérinées par la communauté canadienne des pairs aidants. Les personnes qui seront certifiées à l'issue de l'application de ces normes auront l'avantage de voir leurs compétences reconnues dans l'ensemble des provinces et des territoires, ce qui accroîtra les possibilités s'offrant à elles. Voici comment nous définissons les normes professionnelles : « Les normes professionnelles identifient et regroupent les tâches associées à une profession particulière, et décrivent les connaissances et compétences qu'un travailleur doit posséder pour être jugé compétent dans cette profession ». Pour en savoir davantage sur les normes professionnelles et la certification, veuillez consulter le site suivant : <http://www.councils.org/nos-priorites/normes-professionnelles-et-certification/?langType=3084>.

Regardant vers l'avenir, je réfléchis à la façon dont nous pouvons tirer parti des nouvelles technologies, comme les outils de partage de travail pour poursuivre nos consultations auprès des utilisateurs de services et survivants. Nous comptons également offrir au besoin de nouveaux webinaires. J'animerai ainsi un webinaire à l'automne qui visera à faire le point sur le projet de soutien par les pairs et à dissiper tout malentendu susceptible d'exister à l'égard du projet et de la terminologie utilisée dans le cadre de celui-ci.

Je termine cette mise à jour en me répétant. Ce qui doit être fait pour que le soutien par les pairs soit pleinement reconnu prendra du temps, mais cet objectif peut être atteint grâce à votre soutien continu.

J'espère que vous profitez du beau temps que nous apporte l'été. Je vous promets d'autres nouvelles de ma part à l'automne.

Stéphane Grenier

Chef d'équipe du Projet des pairs